

Remittance Advice



UNDP Office in Haiti  
Blvd Toussaint Louverture & Clercine 18  
MINUSTAH, Log Base (Zone 5)  
Port au Prince HTI

Village Planete  
4,VERTIERES, RUE WILOT  
CAP HAITIEN HTI 1110

From Bank ID: CITIHTP1

From Bank Account Number: XXXX3019

To Bank ID: 008

To Bank Account Number: XX6470

SetID	Vendor Id	Invoice ID	Invoice Date	Voucher ID	Payment Id Reference	Currency	Payment Date	Amount
HT110	0000007929	2nd tranche accord mcg_eba	12/03/2018	00115762	2521009312	HTG	12/11/2018	3,837,413.76
HT110	0000007929	pmnt final mangrov derac	11/29/2018	00115715	2521009313	HTG	12/11/2018	282,480.00
HT110	0000007929	pmnt 10% proc 2017-17	12/05/2018	00115859	2521009313	HTG	12/11/2018	188,320.00

**PAID**  
UNDP HAITI

# Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM - Projets NIM Lignes PNUD Lettre d'accord



Du :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	Au:	Bureau du PNUD
Chef de Projet :	Gerald Neuvieme	Directeur adjoint P/O	Fernando Hiraldo
Signature et date	<i>[Signature]</i> 04/12/2018	Signature et date	<i>[Signature]</i>
		Chef d'unité	Adeline Carrier
		Signature et date	<i>[Signature]</i>

Objet: Demande de Paiement Direct

4.12.18

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

Numéro du projet :	00090545			
Titre du projet :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES			
Montant total :	3,837,413.76	Monnaie:	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars
Motif du paiement :	Second decassement dans le cadre de l'accord de partenariat « Plantation, restauration de mangroves et developpement d'activites alternatives pour 40 familles a Anses-a-Pitres »			
Nom du fournisseur(vendor) :	VILLAGE PLANETE			
No du fournisseur (vendor) :	000007929	No du contrat :		
No de la facture :		No du bon de commande (PO)		
No du voucher	00115762	No du reçu (receipt)		
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)	

## Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	001981	10003	HTI10	00090545	Activity 1	72605	3,837,413.76

## Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

**Aucune rature ne sera acceptée**

*[Signature]*



**ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET LE VILLAGE PLANÈTE POUR L'OCTROI D' SUBVENTIONS Haïti**

**A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL**

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le PNUD et l'Institution bénéficiaire Village Planète.

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (« le PNUD ») est le Partenaire de réalisation et est chargé de la gestion du projet défini dans le descriptif de projet PID90545, Adaptation basée Sur les Écosystèmes (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement d'Haïti;

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

**I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**

1.1 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son Plan de travail, son Budget (ci-joints), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par tranches; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur; et 3) fournir des Comptes de Résultat et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels [Section C].

1.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies l'article 1.1 ou [optionnel] d'atteindre au moins 70 % de l'un des objectifs de performance fixés au titre d'une quelconque année, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE au cours de la période de suspension.

1.3 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

**II. Durée**

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et expirera le 14 février 2019, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

**III. Paiements**

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dans la limite de HTG 9,593,534.40 (Neuf Million Cinq Cent Quatre-vingt-treize Mille Cinq Cent Trente-quatre et 40/100) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués au cours de l'année 2018 et celle de 2019 sous réserve de l'obtention par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C]. Le montant qui sera décaissé en 2018 s'élève à HTG 5,775,120,64 (Cinq Million Sept Cent Cinquante-six Mille Cent Vingt et 64/100) et sera fait en 2 versements :

HTG 2,878,060,32, soit 30%, à la signature du présent Accord ;

HTG 2,878,060,32, soit 30% après l'approbation du premier rapport intermédiaire (narratif et financier)

Le montant qui sera décaissé en 2019 s'élève à HTG 3,837,423,76 (Trois Million Huit Cent Trente-sept Mille Quatre Cent Treize et 76/100) et se fera en deux (2) versements :

HTG 1,918,706,88, soit 20 % après l'approbation du deuxième rapport intermédiaire (narratif et financier).

HTG 1,918,706,88, soit 20 % après l'approbation du troisième rapport intermédiaire (narratif et financier).

Avant la fermeture du contrat, le bénéficiaire soumettra à l'approbation de l'institution contractante le rapport narratif et le rapport financier final couvrant toute la période de mise en œuvre de l'action.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dont les références sont les suivantes :

NOM DE LA BANQUE :	CAPITAL Bank
NUMÉRO D'ACHEMINEMENT DE LA BANQUE :	
NOM DU COMPTE BÉNÉFICIAIRE :	Village Planète
NUMÉRO DU COMPTE BÉNÉFICIAIRE :	406470
ADRESSE DE LA BANQUE :	Haiti

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

#### IV: Registres, informations et rapports

- 4.1 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.
- 4.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE.
- 4.3 Sous soixante jours à compter de l'achèvement des activités du projet, l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I.
- 4.5 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le PNUD :

Madame Yvonne HÉLLE  
Directrice de Pays  
Bureau du PNUD-Haiti  
#14, Rue Reimbold, Bourdon, Code Postal : HT6111.  
Port-au-Prince HT6111 – Haiti (W.I.)

Pour l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE :

Monsieur OBEI Dolcé  
Directeur  
Bureau Village Planète  
4, Rue Willot, Vertière, Cap-Haitien, Haiti

## V. Conditions générales

5.1 Le présent Accord et les annexes ci-jointes forment l'ensemble de l'Accord conclu entre Village Planète et le Partenaire de réalisation, et remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et /ou négociation, verbal ou écrit, concernant l'objet du présent Accord.

5.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra réaliser toutes les activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est entendu que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus et que le Partenaire de réalisation et le PNUD ne devront pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité directeur. Si à quelque moment que ce soit, le Comité directeur n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité directeur pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée ; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, comme il est dit au paragraphe 5.7 ci-dessous, et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité directeur concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestable et aura force obligatoire vis-à-vis de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'agissant des paiements futurs.

5.3 Le Partenaire de réalisation et le PNUD n'assument aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE.

5.4 Les droits et les obligations de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

5.5 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le Partenaire de réalisation et le PNUD ne pourront être tenus responsables de telles réclamations.

5.6 Les éléments d'actif (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra normalement ces actifs à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

5.7 L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra rapidement restituer au PNUD tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.

5.8 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE reconnaît que le Partenaire de réalisation, le PNUD et leurs représentants n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférant au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. Si une partie des fonds est restituée au Partenaire de réalisation et au PNUD, ou si le présent Accord est résilié, l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE reconnaît que le Partenaire de réalisation et le PNUD n'auront plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.

5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être valide ou exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

5.10 Toute contestation ou réclamation découlant du présent Accord ou toute violation de celui-ci, devra, à moins d'être réglée par négociation directe, être tranchée conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la CNUDCI. Si, au cours d'une telle négociation directe, les parties souhaitent parvenir à un règlement amiable d'une telle contestation ou réclamation au moyen d'une conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation en vigueur de la CNUDCI.

Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel l'arbitrage en règlement final d'une telle contestation ou réclamation.

5.11 Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations unies ou du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le Partenaire de réalisation et l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, respectivement, ont signé en leur nom le présent Mémorandum d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

Au nom du Partenaire de réalisation/PNUD :

Nom : Yvonne HELLE

Titre : Directrice de Pays

Date: 29.6.18



Au nom de Village Planète :

Nom : Obéi Dolcé

Titre : Directeur

Date: 02.07.2018



B. BUDGET

A PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR

BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

Numéro du Projet : 00081100

Date : 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Titre du Projet : Plantation, Restauration de mangroves et développement des activités alternatives pour 40 familles à Anse-à-pitre.

Nom de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : Village Planète

Montant total des fonds prévus par l'Accord : HTG 9,593,534.40

Date de l'Accord : 1<sup>er</sup> juillet 2018

BUDGET DU PROJET (en devise locale)

PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> juillet 2018 AU 14 février 2019

	1ere tranche	2eme tranche	3eme tranche	4eme tranche	total
	30%	30%	20%	20%	100%
1 ACTIVITES PLANTATION ET REHABILITATION	1,844,940.00	1,844,940.00	1,229,960.00	1,229,960.00	6,149,800.00
2 RESSOURCES HUMAINES	605,100.00	605,100.00	403,400.00	403,400.00	2,017,000.00
3 FOURNITURES ET CONSOMMABLES	148,536.00	148,536.00	99,024.00	99,024.00	495,120.00
4 SERVICE DIVERS/COMMUNICATION	91,200.00	91,200.00	60,800.00	60,800.00	304,000.00
5 FRAIS ADMINISTRATION VILLAGE PLANETE 7% DU TOTAL	188,284.32	188,284.32	125,522.88	125,522.88	627,614.40
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>2,878,060.32</b>	<b>2,878,060.32</b>	<b>1,918,706.88</b>	<b>1,918,706.88</b>	<b>9,593,534.40</b>

\* Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.

\*\* Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

C. Objectifs de performance de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE  
 NOM DE l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : Village Planète

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
La superficie des mangroves de la zone a augmenté de 5 hectares	Cette surface ne contient pas de mangroves pour le moment			3 ha sont emblavés		2 ha sont emblavés	
15 hectares de mangroves sont restaurés	Ces espaces contiennent déjà de mangroves qui sont clairsemés et qui ne sont pas entretenus.	3 ha sont restaurés		7 ha sont restaurés		5 ha sont restaurés	
Le revenu de 40 familles a augmenté de 20%	0					Atteint à 100%	



## NOTE EXPLICATIVE

En juillet dernier, le projet EBA avait effectué le premier décaissement au profit de Village Planète dans le cadre de l'accord de subvention en micro capital intitulé : « *Plantation, restauration de mangroves et développement d'activités alternatives pour 40 familles a Anses-a-Pitres* ».

Il s'est avéré qu'une erreur s'est glissée au niveau du montant à transférer à ladite ONG. En effet, celui correspondant à la 3<sup>ème</sup> tranche a été décaissé en lieu et place de la seconde.

Nous profitons donc de la soumission de la demande de la seconde tranche pour régulariser ceci. Le tableau ci-dessous décrit la situation :

Montant à transférer	Transfert effectué	Régularisation	Explication
2,878,060.32	1,918,706.88	959,353.44	1 <sup>ère</sup> tranche
2,878,060.32	-	2,878,060.32	2 <sup>ème</sup> tranche
<b>Total</b>		<b>3,837,413.76</b>	

Annexe : Voucher correspondant à la première tranche.

  
 Gérald Neuvième  
 Chef de projet EBA

  
 p.o. Adeline Carrier  
 Chef de l'Unité Résilience

  
 Fernando Hiraldo  
 DCD/P

Fait à Port-au-Prince, le 3 décembre 2018



Cap-Haitien, le 23 Novembre 2018

Mme Yvonne Helle  
Directrice Principale  
PNUD-Haiti  
En ses bureaux

**Objet : Soumission du rapport intermédiaire No 1 et demande de décaissement de la troisième tranche**

**Référence : Subvention n°: PID81100**

Madame la Directrice Principale,

Village Planète vous présente ses compliments et a l'avantage de vous soumettre le rapport intermédiaire No 1 des activités conformément au contrat intitulé «**Projet de Plantation, Restauration de Mangroves et Développement des Activités alternatives pour 40 Familles a Anse-A-Pitre** » signé entre nos deux (2) institutions dans le cadre du projet Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (AbE).

Comme stipulé à l'article 3.1 de l'accord de subvention, Village Planète en profite pour solliciter le décaissement de la deuxième tranche d'un montant de Deux Millions Huit Cents Soixante Dix-Huit Mille Soixante Gourdes et Trente-Deux Centimes (2, 878,060.32 Gdes) représentant 30% du total.

Village Planète saisit cette opportunité pour vous renouveler, Madame la Directrice Principale, l'assurance de sa parfaite collaboration.

OBEI Dolcé, Directeur





Cap-Haitien, le 23 Novembre 2018

Mme Yvonne Helle  
Directrice Principale  
PNUD-Haiti  
En ses bureaux

**Objet : Demande de décaissement d'une balance sur la première tranche**

**Référence : Subvention n°: PID81100**

Madame la Directrice Principale,

Village Planète vous présente ses compliments et en profite pour solliciter le décaissement de la balance sur la première tranche d'un montant de Neuf Cents Cinquante Neuf Mille Trois Cents Cinquante-Trois Gourdes et Quarante-Quatre centimes (959,353.44 Gdes).

En effet, sur un montant de 2, 878,060.32 gourdes que Village Planète devait recevoir pour la première tranche, l'organisation n'avait reçu que 1, 918,706.88 gourdes. Il y avait donc une balance de 959,353.44 gourdes à recevoir.

Village Planète saisit cette opportunité pour vous renouveler, Madame la Directrice Principale, l'assurance de sa parfaite collaboration.



OBEI Dolcé, Directeur



**Projet de Plantation, Restauration de mangroves  
et Développement des activités alternatives pour  
40 familles à Anse à Pitre**

**Rapport Narratif Intermédiaire No 1**

**Novembre 2018**

de la zone s'amincit de jour en jour à cause de la coupe intensive. La gravité de la situation interpelle la conscience, la réflexion et surtout des actions urgentes et ponctuelles si l'on ne veut pas que la situation n'atteigne un point irréversible.

Dans le contexte du complexe Marigot-Massif de la Selle-Anse à Pitre, il s'agit de réduire, tout en conservant la biodiversité menacée dans les bassins versants et les zones côtières et marines, la vulnérabilité des populations pauvres des zones d'intervention aux effets du changement climatique. En réalité, il est question d'entreprendre deux principales actions dans cet espace protégé. Tout d'abord, la restauration/plantation des mangroves (forêts de palétuviers) vient en premier plan en ce qui a trait à la protection de tout le littoral surtout à l'agon des huitres qui représente la plus grande réserve de ressources. Ensuite vient l'amélioration de la qualité de l'habitat pour certaines espèces marines vu que les mangroves abritent des niveaux relativement élevés de flore et de faune endémiques. Ces deux principales actions visent à protéger et conserver la mangrove du complexe. On entend ainsi mettre un frein à l'abattage systématique de cet écosystème qui revêt une importance multidimensionnelle.

## **Objectifs du projet**

### *Objectif général*

Comme stipulé dans la logique d'intervention du projet AbE pour la localité d'Anse-à-Pitre, ce projet vise à contribuer à l'augmentation et à la protection des forêts de mangroves en Haïti.

### *Objectifs spécifiques*

Tels que décrits dans le document mère du Projet AbE, les objectifs spécifiques du projet peuvent se formuler ainsi :

- Augmenter de cinq (5) hectares la superficie de mangroves ;
- Restaurer quinze (15) hectares de mangroves
- Augmenter de 20% le revenu de 40 familles dont les activités avant le projet impactent négativement la population des mangroves

## **A. Résumé de l'état d'avancement du projet**

Au cours de la période allant de Juillet à Novembre 2018, Village Planète a réalisé un ensemble d'activités assorties du plan de travail du projet. Parmi les activités les plus importantes réalisées, on retiendra l'identification des sources d'information, l'acquisition des outils et matériels de travail. On a aussi procédé à l'acquisition de 7,350 plantules de mangliers en vue d'emblaver 5,44 hectares en mangroves. Nous avons établi sur une superficie de 150 mètres carrés, une pépinière de mangroves pour la production de 7,000 plantules de mangliers. Ces plantules seront disponibles pour le suivi des activités de plantation. Dans le cadre des activités de conservation de la mangrove existante, nous avons, au cours de cette période, procédé au nettoyage/éclaircissage de 3 hectares de mangroves. Des activités de sensibilisation et de formation ont aussi eu lieu : organisation de 10 rencontres communautaires, formation de 2 stagiaires, formation de 165 riverains grâce 3 séminaires que nous avons donnés (Importance de l'écosystème des mangroves, Technique de production de la mangrove, Changement climatique). Toujours dans le cadre de la sensibilisation, tous les acteurs ont été mobilisés : autorités locales, Organisations Communautaires de Base, leaders communautaires etc. Au total 500 plaquettes d'information rédigées en créole avec des photos ont été distribuées. Pour finir, nous avons réalisé une étude socioéconomique incluant la collecte des données grâce à une

## **5. Formation des stagiaires**

Deux (2) étudiants : Nathalie Philippe et Gilbert Jean-Pierre de la cinquième année de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de la l'Université d'Etat d'Haïti ont été soumis au projet à titre de Stagiaires. Il s'agit pour eux de réaliser du 1<sup>er</sup> Septembre au 30 Novembre 2018, un stage institutionnel au cours duquel ils doivent acquérir des connaissances techniques et institutionnelles.

Sur le plan technique, nous avons prodigué à ces deux jeunes un savoir et un savoir-faire très importants. Ils ont été introduits à des notions théoriques sur l'écosystème des mangroves. En ce sens, ils ont participé à des séminaires de formation sur la mangrove : Importance de l'Ecosystème des mangroves, Techniques de reproduction de la mangrove. Pour compléter leur savoir sur la mangrove, ils ont été encouragés à faire de la revue littéraire : lecture de livres traitant de la mangrove, pages d'internet etc. Pour la pratique, les stagiaires étaient soumis à des visites de terrain ; ils nous accompagnaient dans toutes les activités de terrain : établissement de la pépinière, semis, soin des plantules en pépinière, planification et réalisation des séminaires de formation, travaux de conservation de la mangrove existante etc.

Sur le plan institutionnel, nous avons donné aux stagiaires des postes de responsabilité : planification et réalisation de 10 réunions communautaires, leadership au moment des enquêtes, supervision du travail du pépiniériste et du technicien de terrain, supervision des travaux de conservation de la mangrove, suivi technique sur la pépinière.

## **6. Mobilisation des acteurs**

Nous donnons une importance particulière à tous les acteurs qui d'une manière ou d'une autre sont impliqués dans l'implémentation du projet. Parmi les acteurs les plus importants, nous citerons la Mairie d'Anse à Pitre, les Notables de la ville, les membres des organisations UJAH, KOKA, ABPC, GPLA, SMP, SES, MSP, CJFA etc.

Ces acteurs ont donné leur adhésion au projet et ont déjà manifesté leurs intérêts en participant dans des activités : formation, travaux de conservation, sensibilisation de la population, établissement de pépinière.

## **7. Sensibilisation de la population**

En ce qui a trait à la sensibilisation communautaire, le projet a fait une place spéciale. Nous avons bien compris que sans une conscientisation de la population, tous les travaux effectués dans le projet seraient en vain. De ce fait, dès le début du projet, une campagne de sensibilisation sur l'importance de l'écosystème des mangroves a été déclenchée au niveau de la commune. Nous avons utilisé tous les moyens possibles en vue d'atteindre la majorité de la population : mise en place de 4 panneaux d'information, réunion de quartier, réunions dans des espaces publics etc. Au cours des réunions communautaires, nous avons d'une part, discuter des sujets sur la mangrove en soi : importance, rôle, techniques de protection etc. D'autre part, nous avons profité de cet espace pour distribuer des plaquettes d'information. Au total 10 rencontres communautaires ont été organisées.

Au cours des débats, le rôle des mangroves dans la lutte contre le changement climatique a été débattu. Aussi, la contribution de chaque riverain dans cet effort a aussi été discutée.

### **10. Réalisation de l'Étude socioéconomique**

En vue de fournir un support financier aux gens vulnérables de la zone qui sont susceptibles d'avoir une certaine influence sur le développement de la mangrove, nous avons réalisé une étude socioéconomique. Pour parvenir à cette fin, nous avons suivi quatre (4) étapes principales qui sont la réalisation d'une enquête, l'élaboration d'un rapport provisoire, la restitution de l'étude et l'élaboration du rapport définitif.

#### *a) Réalisation d'une enquête*

Pour compléter les données obtenues dans des ouvrages écrits sur la zone ou des sources de l'internet, nous avons entrepris des enquêtes auprès de la population. Dans cette perspective, nous avons ciblé des secteurs susceptibles d'avoir une influence quelconque sur la mangrove. Parmi ces secteurs se retrouvent des pêcheurs, des planteurs, des riverains de la zone des mangroves, des organisations de la société civile, des notables et des autorités locales. Cette activité a eu lieu au cours de la deuxième moitié du mois de Septembre 2018. On a établi cent cinquante (150) questionnaires renfermant des questions d'ordre socioéconomique réparties entre les enquêteurs choisis au sein de la communauté, avec l'encadrement immédiat de stagiaires, tous travaillant sous la supervision technique du staff du projet.

#### *b) Réalisation de focus group*

Toujours dans le cadre de l'étude socioéconomique, nous avons aussi réalisé 3 focus groups avec certains membres de la communauté. Cette stratégie nous a permis de saisir des données importantes par rapport à la réalité socioéconomique de la zone. En ce sens, on a visé spécialement des leaders de zone et des leaders d'organisations communautaires de base.

#### *c) Elaboration d'un rapport provisoire*

Grâce aux données obtenues dans les revues littéraires sur la zone et les entretiens réalisés, un rapport préliminaire a pu être réalisé. Ce rapport représente le reflet de la réalité socioéconomique de la zone. Il permet d'avoir une idée concrète des forces et faiblesses, des opportunités et des menaces de la zone. Avec ce rapport, on a eu les premières données sur les priorités des personnes ciblées pour la subvention.

#### *d) Restitution de l'étude*

Dans notre méthodologie, nous avons prévu de restituer aux acteurs, les données recueillies sur le terrain et dans les revues littéraires. Cette façon de procéder évite des équivoques, des mésinterprétations, des erreurs, des omissions et tous autres effets négatifs lors de la mise en œuvre du volet « subvention aux 40 familles » du projet. Il a été pour nous d'une grande nécessité d'exposer par devant tous les acteurs concernés par le projet les résultats de l'enquête. Ainsi, le 3 Octobre 2018 de 2h à 5 pm, une grande réunion a été organisée dans la salle de conférence de la Mairie d'Anse à Pitre. A cette grande rencontre communautaire d'intérêt majeur, ont pris part des représentants d'organisations communautaires de base, des représentants de la Mairie d'Anse à Pitre, des notables et des membres de la population. Après l'exposé et l'explication sur les résultats de l'enquête, les débats étaient intenses mais très

qui vont être mis en terre dans certains endroits qui sont régulièrement fréquentés par ces animaux.

*Leçons apprises*

**Intérêt manifesté par les riverains pour le projet**

Nous avons remarqué une réelle volonté manifestée chez les riverains pour s'impliquer dans la protection de la mangrove. Avant les séminaires de formation sur les mangroves, peu de gens ont compris l'importance de cet écosystème. Mais avec les nouvelles connaissances acquises, beaucoup de monde s'intéresse à se protéger en s'élevant un rideau végétal fait de mangroves.

**F. Documents justificatifs supplémentaires : le Bénéficiaire doit joindre des documents justificatifs supplémentaires et/ou des photos**



Photo travaux en pépinière



Photos travaux de Conversation



Photo prise lors de la restitution des résultats de l'étude socioéconomique



C. Objectifs de performance de l'institution bénéficiaire

NOM DE L'INSTITUTION BENEFICIAIRE : Village Planète

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	TRIMESTRE 1		TRIMESTRE 2		TRIMESTRE 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
La superficie des mangroves de la zone a augmenté de 5 hectares	Cette surface de contient pas de mangroves pour le moment			3 hectares sont emblavés		2 hectares sont emblavés	
15 hectares de mangroves sont restaurés	Ces espaces contiennent déjà de mangroves qui sont clairsemés et qui ne sont pas entretenus	3 hectares sont restaurés	Restauration de 3 hectares de mangroves	7 hectares sont restaurés		5 hectares sont restaurés	
Le revenu de 40 familles a augmenté	0					Atteint à 100%	



Obei Doicé  
Directeur de Village Planète

24/11/2018



Adaptation basée sur les  
Ecosystèmes (AbE)

Partenaire: Village Planète

No de la subvention: PID 81100

Rapport # 01 période: juillet 2018 -  
Octobre 2018



Poste de dépenses

ACTIVITES PLANTATION ET  
REHABILITATION

Ligne Budgetaire	Poste de dépenses	Budget prévu au contrat				Dépenses effectivement encourues				
		# d'unités (a)	Coût unitaire (b)	Coût Total $y=(a)*(b)$	# d'unités (c)	Coût unitaire (d)	Coût total $h=(c)*(d)$	Coûts rapport Intermédiaire (f)	Solde (h)-(f)	
1	Visites d'explorations et contacts	5	15,000.00	75,000.00	5	15,000.00	75,000.00			
1.1	Rencontres avec les autorités locales/OCBs	10	4,600.00	46,000.00	5	4,600.00	23,000.00	23,000.00	23,000.00	
1.2	Confection et Affichage de billboards	4	50,000.00	200,000.00	4	49,625.00	198,500.00	198,500.00	1,500.00	
1.4	Sensibilisation à travers la radio Réunion en plein air dans 5 zones différentes	2	50,000.00	100,000.00	0	50,000.00	0.00		100,000.00	
1.5	Conception et Distribution de plaquettes d'information Conception et distribution de bulletins	500	100.00	50,000.00	500	100.00	50,000.00	50,000.00		
1.7	Nourriture pour 4 Séminaires	25	1,000.00	25,000.00	0	1,000.00	0.00		25,000.00	
1.8	de formation	280	780.00	218,400.00	150	750.00	112,500.00	112,500.00	105,900.00	
1.9	Preparation Modules de formation	6	15,000.00	90,000.00	3	15,000.00	45,000.00	45,000.00	45,000.00	
1.10	Polycope (Documents de formation)	25	1,000.00	25,000.00	12.5	990.00	12,375.00	12,375.00	12,625.00	
1.11	Amortissement d'une générateur/Carburant pour les formations	6	10,000.00	60,000.00	3	10,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	
1.12	Location d'un projecteur	6	10,000.00	60,000.00	3	9,250.00	27,750.00	27,750.00	32,250.00	
1.13	Flip chart	6	1,250.00	7,500.00	7	1,000.00	7,000.00	7,000.00	500.00	
1.14	Marker	10	60.00	600.00	10	60.00	600.00	600.00		

1.15	Note pad	unité	280	125.00	35,000.00	350	100.00	35,000.00	35,000.00	-
1.16	Boite de plumes	boite	6	150.00	900.00	6	150.00	900.00	900.00	-
1.17	Intervenant pour seminaires de formation	unité	6	20,000.00	120,000.00	3	20,000.00	60,000.00	60,000.00	60,000.00
1.18	Machette	unite	48	550.00	26,400.00	0	550.00	0.00	0.00	26,400.00
1.19	Beche	unite	12	2,000.00	24,000.00	0	2,000.00	0.00	0.00	24,000.00
1.20	Brouette	unite	5	4,800.00	24,000.00	0	4,800.00	0.00	0.00	24,000.00
1.21	Bottes	paires	48	1,450.00	69,600.00	0	1,450.00	0.00	0.00	69,600.00
1.22	Matériel vegetal	plant	7350	180.00	1,323,000.00	1945	180.00	350,100.00	350,100.00	972,900.00
1.23	Superviseur equipe d'intervention	h/j	26	1,000.00	26,000.00	0	1,000.00	0.00	0.00	26,000.00
1.23	Chef d'equipe	h/j	57	750.00	42,750.00	0	750.00	0.00	0.00	42,750.00
1.25	Ouvrier/Plantation/conservatio n	h/j	540	400.00	216,000.00	75	400.00	30,000.00	30,000.00	186,000.00
1.26	Manutentionnaire	h/j	100	400.00	40,000.00	0	400.00	0.00	0.00	40,000.00
1.27	Suivi/entretien pendant et apres plantation	h/m	15	20,000.00	300,000.00	0	20,000.00	0.00	0.00	300,000.00
1.28	Camera numerique pour photos activites	unite	1	15,850.00	15,850.00	0	15,850.00	0.00	0.00	15,850.00
1.29	GPS pour geolocaliser les travaux	unite	1	45,800.00	45,800.00	0	45,800.00	0.00	0.00	45,800.00
1.30	vegetal, outils et materils de travail	unite	8	45,000.00	360,000.00	0	45,000.00	0.00	0.00	360,000.00
1.31	Location Materiel roulant	p/j	80	9,000.00	720,000.00	30	9,000.00	270,000.00	270,000.00	450,000.00
1.32	Étude socio-economique pointue pour les 40 familles		1	200,000.00	200,000.00	1	195,000.00	195,000.00	195,000.00	5,000.00
1.33	Subvention aux 40 familles	pers.		800,000.00	800,000.00	0	800,000.00	0.00	0.00	800,000.00
1.34	Suivi des activites des 40 familles	Ff		160,000.00	160,000.00	0	160,000.00	0.00	0.00	160,000.00
1.35	Étude Cartographique	Ff		200,000.00	200,000.00	0	200,000.00	0.00	0.00	200,000.00
1.36	Location bureau		7	14,000.00	98,000.00	2	13,333.35	26,666.70	26,666.70	71,333.30
1.37	Frais de supervision	Ff	8	20,000.00	160,000.00	0	20,000.00	0.00	0.00	160,000.00
1.38	Frais du comite de controle et de gestion des mangroves		6	10,000.00	60,000.00	0	10,000.00	0.00	0.00	60,000.00
<b>Sous Total Activites</b>										<b>4,525,408.30</b>
										<b>1,624,391.70</b>
										<b>1,624,391.70</b>



4.2	Service d'internet		24	4,000.00	96,000.00	12	3,997.50	47,970.00	47,970.00	48,030.00
4.3	Autres			120,000.00	120,000.00	0	120,000.00	0.00	-	120,000.00
	<b>Sous-Total Service Divers/Communication</b>				<b>304,000.00</b>			<b>91,970.00</b>	<b>91,970.00</b>	<b>212,030.00</b>
	<b>Total (1 + 4)</b>				<b>8,965,920.00</b>			<b>2,850,921.70</b>	<b>2,850,921.70</b>	<b>6,114,998.30</b>
	FRAIS ADMINISTRATION VILLAGE PLANETE 7% DU TOTAL				627,614.40	1	134,309.48	134,309.48	134,309.48	493,304.92
	<b>Total General (Gdes)</b>				<b>9,593,534.40</b>			<b>2,985,231.18</b>	<b>2,985,231.18</b>	<b>6,608,303.22</b>

Preparer par: S. Parkes Date: 01/11/18

Approuve par: [Signature] Date: 21-11-2018

